

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures et quinze minutes**

le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 49  
 présents : 30  
 procurations : 8  
 votants : 38

Date de convocation :  
 18 juin 2024

**PRESENTS** : A. RIESEN, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nicolas LAKS, T. ROSAY, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT

**REPRESENTES** : M. GRATS par M. SALLIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOUD par D. BESSON, J-C. GUILLON par V. LECAUCHOIS, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN, F. BENOIT par J. LAVOREL

**SUPPLEEE** : A. CUZIN par T. ROSAY

**EXCUSES** : J. CHEVALIER, M-N. BOURQUIN

**ABSENTS** : S. BEN OTHMANE, Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, C. CACOUAULT, D. JUTEAU, H. ANSELME, C. DURAND

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

**Délibération n° c\_20240624\_fin\_62**

**7.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

Il est donné lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget principal la Communauté de Communes du Genevois.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par le Comptable public et se résument ainsi :

Fonctionnement		
	Voté 2023	CA 2023
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 082 000,03</b>	<b>30 309 211,53</b>
<b>TOTAL PRODUITS de GESTION</b>	<b>34 383 000,00</b>	<b>34 920 619,73</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>243 380,00</b>	<b>201 673,89</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 626 380,00</b>	<b>35 122 565,51</b>
<b>Solde F sans résultat</b>	<b>- 4 455 620,03</b>	<b>4 813 353,98</b>

reprise résultat N-1	4 455 620,03	4 455 620,03
<b>Résultat de Fonctionnement 2023</b>	-	<b>9 268 974,01</b>
<b>EPARGNE GESTION</b>	<b>2 721 500,00</b>	<b>6 135 058,60</b>
Charges d'intérêts	293 400,00	274 588,32
Produits financiers	84 000,00	84 794,20
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 512 100,00</b>	<b>5 945 264,48</b>
Rembt Capital dette	650 000,00	639 269,24
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 862 100,00</b>	<b>5 305 995,24</b>
Taux d'épargne brute	7,3%	17,0%
<b>Investissement</b>		
	<b>Voté 2023</b>	<b>CA 2023</b>
<b>TOTAL DEPENSES INV</b>	<b>14 871 046,07</b>	<b>4 441 504,35</b>
<b>TOTAL RECETTES INV</b>	<b>18 746 129,85</b>	<b>8 439 558,68</b>
<b>Solde d'Investissement sans RAR</b>	<b>3 875 083,78</b>	<b>3 998 054,33</b>
reprise résultat N-1	- 3 875 083,78	- 3 875 083,78
<b>Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR</b>	-	<b>122 970,55</b>
<b>Solde RAR</b>	-	- <b>1 752 180,45</b>
<b>Déficit d'Investissement 2023</b>	-	- <b>1 629 209,90</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	-	<b>7 639 764,11</b>

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31 ;*

*Vu la délibération n° 20230327\_cc\_fin14 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 – Budget principal ;*

*Vu la délibération n° 20230925\_cc\_fin\_94 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du budget supplémentaire 2023 – Budget principal ;*

*Vu la délibération n° 20231218\_cc\_fin\_138 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 portant approbation de la décision modificative relative au Budget principal 2023 ;*

*Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 24 juin 2024 portant arrêt du compte de gestion 2023 – Budget principal ;*

*Vu la note de synthèse et la maquette annexées à la présente délibération ;*

## DELIBERE

**Article 1 : arrête**, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement, le compte administratif 2023 du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois, tel que présenté ci-dessus.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le 02/07/2024  
Publiée électroniquement le 02/07/2024

La secrétaire de séance,  
Joëlle LAVOREL

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

**Note de présentation  
brève et synthétique du  
Compte Administratif 2023  
-  
Budget Principal**

**Conseil communautaire du 24 juin 2024**

## Table des matières

I. PREAMBULE.....	3
II. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL.....	4
A. Résultats 2023 .....	4
B. Evolution et vue d'ensemble 2020-2023.....	5
C. Analyse de la section de fonctionnement .....	7
1. Les recettes de fonctionnement.....	7
a. Atténuations de charges :.....	7
b. Produits des services : .....	7
c. Impôts et taxes .....	8
d. Dotations, subventions et participations .....	8
e. Autres produits de gestion courante.....	9
f. Produits financiers.....	9
g. Produits exceptionnels .....	9
2. Les dépenses de fonctionnement.....	9
a. Charges à caractère général .....	9
b. Charges de personnel .....	10
c. Atténuation de produits .....	10
d. Autres charges de gestion courante.....	10
e. Charges financières.....	10
f. Charges exceptionnelles.....	10
D. Analyse de la section d'investissement .....	11
1. Les recettes d'investissement.....	11
a. Dotations et fonds divers.....	11
b. Subventions d'investissement .....	11
2. Les dépenses d'investissement.....	11
Remboursement d'emprunts .....	12
c. Subventions d'équipement versées .....	12
d. Dépenses d'équipement.....	12
E. Les opérations d'ordre budgétaires .....	14
F. Les opérations pour compte de tiers.....	14
3. Analyse de la dette .....	14
a. Structure de la dette :.....	14
b. Extinction de la dette :.....	15
c. Rappel des principaux ratios financiers de la CCG .....	15

## I. PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Président de l'Assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif est soumis au vote du Conseil communautaire du 24 juin 2024. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois aux heures d'ouverture des bureaux.

En 2023, la Communauté de Communes du Genevois a disposé de 8 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe Régie d'Assainissement
- Le budget Annexe Régie Eau
- Le Budget Annexe Tramway
- Le Budget Annexe Zones d'Activité Economique
- Le Budget Annexe ZAC de Cervonnex
- Le Budget Annexe Transports
- Le Budget Annexe Locaux Europa

## II. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

### A. Résultats 2023

Fonctionnement				
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 667 563,02</b>	<b>26 743 872,00</b>	<b>28 468 538,00</b>	<b>30 309 211,53</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 625 590,65</b>	<b>31 683 133,93</b>	<b>31 491 763,74</b>	<b>35 122 565,51</b>
Solde F sans résultat	4 958 027,63	4 939 261,93	3 023 225,74	4 813 353,98
reprise résultat N-1	5 095 226,73	5 164 892,52	7 057 448,78	4 455 620,03
<b>Résultat de Fonctionnement 2023</b>	<b>10 053 254,36</b>	<b>10 104 154,45</b>	<b>10 080 674,52</b>	<b>9 268 974,01</b>
<b>EPARGNE GESTION</b>	<b>6 123 967,11</b>	<b>5 841 539,93</b>	<b>4 635 325,74</b>	<b>6 135 058,60</b>
Charges d'intérêts	282 517,74	264 672,00	247 253,00	274 588,32
Produits financiers	97 264,00	93 408,00	88 836,00	84 794,20
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>5 938 713,37</b>	<b>5 670 275,93</b>	<b>4 476 908,74</b>	<b>5 945 264,48</b>
Rembt Capital dette	600 724,00	612 993,00	625 832,00	639 269,24
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5 337 989,37</b>	<b>5 057 282,93</b>	<b>3 851 076,74</b>	<b>5 305 995,24</b>
Taux d'épargne brute	20,0%	18,2%	14,4%	17,0%

Investissement				
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
<b>TOTAL DEPENSES INVT</b>	<b>7 982 407,00</b>	<b>5 416 995,00</b>	<b>8 923 374,00</b>	<b>4 441 504,35</b>
<b>TOTAL RECETTES INVT</b>	<b>8 169 702,74</b>	<b>7 296 741,00</b>	<b>5 510 874,00</b>	<b>8 439 558,68</b>
Solde d'Investissement sans RAR	187 295,74	1 879 746,00	- 3 412 500,00	3 998 054,33
reprise résultat N-1	- 2 529 624,85	- 2 342 328,55	- 462 583,76	- 3 875 083,78
Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR	- 2 342 329,11	- 462 582,55	- 3 875 083,76	122 970,55
Solde RAR	- 2 546 033,85	- 2 584 123,63	- 1 749 971,96	- 1 752 180,45
<b>Déficit d'Investissement 2023</b>	<b>- 4 888 362,96</b>	<b>- 3 046 706,18</b>	<b>- 5 625 055,72</b>	<b>- 1 629 209,90</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>5 164 891,40</b>	<b>7 057 448,27</b>	<b>4 455 618,80</b>	<b>7 639 764,11</b>

## B. Evolution et vue d'ensemble 2020-2023

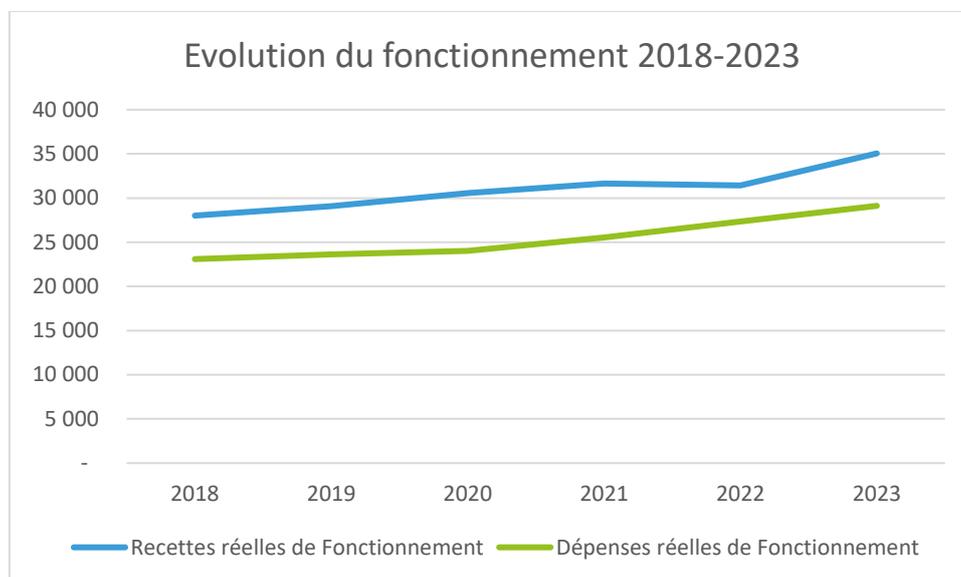
Fonctionnement				
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
.011 - Charges à caractère général	6 401 266	6 772 765	7 341 567	9 617 720
.012 - Charges de personnel et assimilés	7 518 753	7 942 022	8 896 403	9 371 424
.014 - Atténuations de charges	5 002 351	5 023 421	4 921 947	4 723 967
65 - Autres charges de gestion courante	4 663 763	5 494 519	5 318 703	5 072 449
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>23 586 133</b>	<b>25 232 727</b>	<b>26 478 620</b>	<b>28 785 561</b>
66 - Charges financières	282 518	264 672	247 253	274 588
67 - Charges spécifiques	144 008	59 062	625 073	11 281
68 - DAP	-	-	-	51 000
.042 - Opérations d'ordre et de transf. Entre	1 654 905	1 187 411	1 117 592	1 187 027
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 081 430</b>	<b>1 511 145</b>	<b>1 989 918</b>	<b>1 523 896</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 667 563</b>	<b>26 743 872</b>	<b>28 468 538</b>	<b>30 309 212</b>
.013 - Atténuations de charges	148 467	252 256	263 175	200 705
70 - Prod. des serv., du domaine ...	2 112 254	2 142 647	1 672 257	2 465 454
73 - Impôts et taxes	17 561 623	17 627 108	17 877 075	20 704 217
74 - Dotations et participations	9 678 877	10 636 928	10 796 123	11 182 073
75 - Autres produits de gestion courante	208 879	415 328	505 316	368 171
<b>TOTAL PRODUITS de GESTION</b>	<b>29 710 100</b>	<b>31 074 267</b>	<b>31 113 946</b>	<b>34 920 620</b>
76 - Produits financiers	97 264	93 408	88 836	84 794
77 - Produits spécifiques	767 074	464 306	237 829	49 878
.042 - Opérations d'ordre et de transf. Entre	51 153	51 153	51 153	67 002
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>915 491</b>	<b>608 867</b>	<b>377 818</b>	<b>201 674</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 625 591</b>	<b>31 683 134</b>	<b>31 491 764</b>	<b>35 122 566</b>

## Investissement

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
20 - Immobilisations incorporelles	201 714	144 717	168 571	404 191
204 - Subventions d'équipement versées	1 773 317	1 784 832	4 662 012	1 267 899
21 - Immobilisations corporelles	1 471 164	1 045 917	532 371	523 791
23 - Immobilisations en cours	2 352 429	1 431 853	2 833 281	1 358 993
26 - Participations et créances ratt.	-	12 000	740	-
27 - Immobilisations financières	92 330	-	-	73 500
458103/4 - Op. pour compte de tiers - OM	75 670	22 500	-	92 360
16 - Emprunts et dettes assimilées	600 724	612 993	625 832	639 269
.040 - Op. d'ordre et de transfert entre secti	51 153	51 153	51 153	67 002
.041 - Opérations patrimoniales	1 363 906	311 030	49 414	14 499
<b>TOTAL DEPENSES INVT</b>	<b>7 982 407</b>	<b>5 416 995</b>	<b>8 923 374</b>	<b>4 441 504</b>
021 - Virement de la section de fonctionner	-	-	-	-
024 - Produits de cessions	-	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre	1 654 905	1 187 411	1 117 592	1 187 027
041 - Opérations patrimoniales	1 640 684	365 293	49 414	14 499
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 313 028	5 415 684	3 512 174	5 851 450
13 - Subventions d'investissement	429 079	232 426	730 085	1 254 729
23/21/20 - Immobilisations	1 528	1 728	2 700	
27 - Autres immobilisations financières	89 713	94 199	98 909	131 854
<b>TOTAL RECETTES INVT</b>	<b>8 169 703</b>	<b>7 296 741</b>	<b>5 510 874</b>	<b>8 439 559</b>

## C. Analyse de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Communauté de Communes du Genevois.



Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement poursuivent leur progression en parallèle.

### 1. Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	TOTAL PREVU	CA	Taux de réalisation
<b>2022</b>	38 638 k€	31 440 k€	<b>81%</b>
<b>2023</b>	38 954 k€	35 056 k€	<b>90%</b>
<b>Variation</b>	+316 k€	+ 3 616 k€	<b>+12%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3 616 k€ entre 2022 et 2023, soit +12%.

#### a. Atténuations de charges :

**201 k€ de réalisation sur 150 k€ de prévision**

Ce chapitre regroupe le remboursement des assurances pour le personnel ainsi que la participation des agents aux tickets restaurants. Il peut s'analyser conjointement avec le chapitre des dépenses de personnel pour une vision consolidée. Le montant inscrit au budget 2023 a été sous-évalué.

#### b. Produits des services :

**2 479 k€ de réalisation sur 2 821 k€ de prévision : 88% de réalisation**

Les produits des services représentent 7% des recettes réelles de fonctionnement. On y trouve principalement :

- Les participations des familles pour les crèches : 889 k€ de réalisation pour 965 k€ de prévision. La prévision n'a pas pu être réalisée suite aux difficultés de recrutement de personnel dans le secteur de la petite enfance. Le niveau de fréquentation peine à retrouver son niveau antérieur à la crise sanitaire.
- Les participations des familles pour les transports scolaires prévues à 360 k€ pour 379 k€ réalisés. Par rapport à 2022, ces participations ont augmenté de 30 k€ en passant de 349 k€ à 379 k€.
- La redevance spéciale des déchets non ménagers s'est établie à 122 k€ en 2023 contre 144 k€ en 2022.
- Les recettes liées au remboursement de frais prévues initialement à hauteur de 592 k€ ont été surestimées avec une réalisation effectuée à hauteur de 419 k€.

### c. Impôts et taxes

**Les impôts et taxes ont été collectés à hauteur de 20 704 k€ alors qu'ils avaient été prévus à hauteur de 20 405 k€.**

Le produit de la fiscalité, toutes taxes confondues (dont TVA reversée par l'Etat) représente 59% des recettes de la collectivité. Le produit perçu en 2023 est en hausse de 2 827 k€, soit +16% par rapport à 2022. Cela s'explique principalement par la hausse des taux de foncier bâti, foncier non bâti, taxe sur les locaux vacants et enfin la GEMAPI, mais aussi par la hausse de la valorisation des bases d'imposition décidée chaque année par l'Etat (+7,1%). Les progressions nettes (augmentation physique des bases + impact de la revalorisation décidée par l'état) sont précisées ci-dessous.

- THRS - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : le taux est passé de 3.88% à 5.33%. Les bases ont progressé de 8.2%,
- TFB-TFNB - Taxe Foncière Bâtie et Non Bâtie :
  - o Bâtie : le taux est passé de 2.66% à 3.66 % et les bases ont augmenté de 6.7%
  - o Non bâtie : le taux est passé de 10.51% à 14.46% et les bases ont augmenté de 7%
- TEOM - taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : les bases ont augmenté de 7.5%, + 425k€ de produit
- GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : produit voté à 300 k€ (soit +220k€ par rapport à 2022)

#### Comparatif des produits fiscaux perçus 2022/2023

Impôts par type	2022	2023	Evolution 2022-2023
THRS	543 572	828 173	+52.36%
THLV	13 688	28 071	+105.08%
TFB	1 901 065	2 792 353	+46.88%
TFNB	56 041	82 542	+47.29%
TEOM	5 687 504	6 115 531	+7.53%
CFE	3 381 519	3 580 653	+5.89%
TASCOM	580 912	603 229	+3.84%
CVAE / TVA	2 072 406	2 251 018	+8.62%
IFER	176 744	184 105	+4.16%
GEMAPI	80 768	300 462	+272.01%
Autres IDL	31 985	81 080	+153.49%
Fraction TVA	3 048 954	3 430 322	+12.51%
AC négatives	80 885	80 885	0.0%
Taxe de séjour	193 827	312 019	+60.98%
Total	17 851 892	20 672 466	+15.80%

Fiscalité économique : **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises, **CVAE** : Cotisation Valeur Ajouté des Entreprises : Compensation de CVAE en 2023, **TASCOM** : TAxe sur les Surfaces COMmerciales, **IFER** : Impôts Forfaitaires des Entreprises de Réseaux

### d. Dotations, subventions et participations

**Le montant des dotations, subventions et participations reçues se sont élevées à 11 169 k€ en 2023 contre 10 796 k€ en 2022.**

**La prévision était de 10 700 k€ en 2023.**

La dotation d'intercommunalité (423 k€) et la dotation de compensation de la suppression de la part salaire (946 k€) représentent 3.90% des recettes réelles de fonctionnement en 2023 pour un montant de 1 369 k€. Elles ont augmenté de 2.62% entre 2022 et 2023, passant de 1 334 k€ à 1 369 k€.

On trouve également dans ce chapitre :

- La compensation financière genevoise : 4 082 k€,
- La participation de la Région pour les transports scolaires : 2 325 k€,
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et le Relais Assistantes Maternelles : 2 061 k€,
- La valorisation des déchets pour 400 k€

### Zoom sur l'Evolution de la Compensation Financière Genevoise (CFG)

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
<b>CFG</b>	2 926 k€	3 492 k€	3 536 k€	3 950 k€	4 082 k€	<b>+3%</b>
<b>Taux d'allocation aux EPCI</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>1%</b>

#### *e. Autres produits de gestion courante*

**368 k€ de réalisation sur 308 k€ de prévision**

Il s'agit de produits de locations de différents locaux et appartements dont la CCG est propriétaire sur le territoire.

#### *f. Produits financiers*

**85 k€ de réalisation sur 84 k€ de prévision**

Cette recette correspond essentiellement à la refacturation aux budgets annexes des intérêts d'un prêt figurant au budget principal finançant plusieurs budgets annexes de la collectivité.

#### *g. Produits exceptionnels*

**50 k€ de réalisation sur 31 k€ de prévision**

La collectivité a reçu de la part de l'Etat une aide exceptionnelle en faveur de la mobilité en 2023 à hauteur de 31k€.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	Total prévu	CA	Taux de réalisation
<b>2022</b>	29 480 k€	27 360 k€	<b>93%</b>
<b>2023</b>	32 031 k€	29 123 k€	<b>91%</b>
<b>Variation</b>	+8.65%	+6.44%	

#### *a. Charges à caractère général*

**9 624 k€ de réalisation sur 10 782 k€ de prévision : 89% de réalisation**

Ce chapitre budgétaire représente 33% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 27% en 2022.

Le poste principal concerne les prestations de service (4 153 k€ en 2023 contre 3 243 k€ en 2022) et notamment le traitement des déchets (3 671 k€ en 2023).

Le poste de dépenses qui connaît une forte augmentation entre 2022 et 2023 concerne les transports collectifs qui passent de 2 019 k€ à 2 834 k€ (+ 815 k€).

### b. Charges de personnel

#### 9 366 k€ de réalisation sur 9 700 k€ de prévision

Les charges de personnel représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 contre 31% en 2022. Ce chapitre n'a pas été réalisé à hauteur de sa prévision en raison des postes vacants dans certains métiers (petite enfance essentiellement).

### c. Atténuation de produits

#### 4 724 k€ de réalisation sur 4 810 k€ de prévision

Elles représentent environ 16% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 contre 18% en 2022.

Atténuations de produits	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Attributions de compensation	2 718 k€	2 741 k€	2 758 k€	2 698 k€	2 686 k€	-0.44%
Fonds national de garantie individuelle des ressources	516 k€	0.0%				
Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	800 k€	731 k€	642 k€	607 k€	628 k€	+3.46%
Reversements, restitutions et prélèvements divers	1 029 k€	1 015 k€	1 109 k€	1 109 k€	890 k€	-19.75%

### d. Autres charges de gestion courante

#### 5 072 k€ de réalisation sur 6 369 k€ de prévision

Les autres charges de gestion courante passent de 5 319 k€ en 2022 à 5 072 k€ en 2023 (-4.64%).

Ces autres charges de gestion courante représentent 17 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 contre 19% en 2022.

Les deux principales baisses sont les suivantes :

- Participation au GLCT (Transport) qui passe de 2 278 k€ en 2022 à 2 127 k€ en 2023
- Participation au Sifefage/ SIVALOR en 2022 pour 224 k€ alors qu'en 2023 elle s'élève à 62 k€ en 2023 suite à la prise en régie directe de la collecte de tri.

Ce chapitre regroupe notamment les subventions versées aux associations pour 324 k€ et les contributions aux organismes suivants :

- Groupement Local de Coopération Transfrontalière des transports (GLCT) : 1 905 k€
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 1 191 k€
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) : 550 k€
- Pôle Métropolitain du Genevois Français : 382 k€
- Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'accueil (SIGETA) : 206 k€
- Subvention d'équilibre au budget annexe Transports à la demande : 78 k€ en 2023 contre 81 k€ en 2022.
- Syndicat Intercommunal de gestion de déchets Faucigny genevois (SIDEFAGE/ SIVALOR) : 13 k€

### e. Charges financières

#### 275 k€ de réalisation sur 293 k€ de prévision

Les charges financières correspondent aux intérêts des prêts contractés par la collectivité, ce poste est en hausse de 11.34 % par rapport à 2022 car les taux d'intérêts sur les emprunts souscrits à taux variables ont fortement augmenté par rapport à 2022.

### f. Charges exceptionnelles

#### 11 k€ de réalisation sur 25 k€ de prévision

Les charges exceptionnelles regroupent les dépenses non prévisibles au budget. Elles sont dues à l'annulation de titres sur exercices antérieurs et aux corrections de contrepassation de produits.

## D. Analyse de la section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

Pour les **dépenses**, il s'agit entre autres de travaux, aménagements, acquisitions, mais également des remboursements des sommes empruntées.

Pour les **recettes**, il s'agit principalement des subventions d'investissement et des nouveaux emprunts souscrits.

### 1. Les recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement	TOTAL PREVU	CA	Taux de réalisation
2020	9 614 k€	4 874 k€	51%
2021	9 194 k€	5 744 k€	62%
2022	11 795 k€	4 344 k€	37%
2023	11 495 k€	7 238 k€	63%

#### a. Dotations et fonds divers

#### 5 851 k€ de réalisation sur 7 046 k€ de prévision

On trouve dans ce chapitre le Fonds de Compensation de la TVA pour un montant de 226 k€ en 2023 contre 465 k€ en 2022. La prévision sur ce fonds était de 1 421 k€ pour 2023.

Plusieurs projets prévus ont été décalés dans le temps notamment les travaux relatifs à l'aménagement.

Ce chapitre retrace également l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 5 625 k€ en 2023 contre 3 047 k€ en 2022.

#### b. Subventions d'investissement

#### 1 255 k€ en 2023 (730 k€ en 2022) de réalisation sur 4 099 k€ de prévision

Le montant des subventions est lié à l'avancement des projets en investissement ; ces derniers ayant pris du retard les subventions attendues n'ont pas été versées par les partenaires. Elles sont reportées dans le temps avec la planification des dépenses.

Les principales subventions ont été perçues pour les opérations suivantes :

- **Biodiversité** : 592 k€ (Aménagement/ Restauration de la Drize et Franchissabilité de l'Arve – Agence de l'Eau, FEDER et Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
- **GEMAPI** : 707 k€ (Etat, Conseil départemental et Agence de l'eau)

### 2. Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	Total prévu	CA	Taux de réalisation
2020	17 548 k€	6 567 k€	37%
2021	16 777 k€	5 055 k€	30%
2022	20 952 k€	8 823 k€	42%
2023	18 418 k€	4 360 k€	24%*

\* Le taux est porté à 44% lorsqu'on tient compte des RAR.

a. Remboursement d'emprunts

Les emprunts ont été remboursés à hauteur de 639 k€ (650 k€ de prévision).

b. Subventions d'équipement versées

1268 k€ en 2023 (4 662 k€ en 2022) de réalisation sur 2 768 k€ de prévision.

On trouve dans ce chapitre les subventions d'équipement versées aux particuliers dans le cadre des dispositifs Régénéro et VA, 692 k€ pour l'habitat, 116 k€ reversés au Conseil départemental au titre de la participation dans l'économie, 94 k€ d'aides aux communes pour les transports collectifs.

c. Dépenses d'équipement

2 287 k€ en 2023 (contre 3 534 k€ en 2022) de réalisation sur 10 010 k€ (10 707 k€ en 2022) de prévision

Le taux de réalisation (23%) hors restes à réaliser, s'explique principalement par un décalage dans les acquisitions foncières relatives à l'extension des ZAE (7 k€ de réalisations pour 2 519 k€ prévus) et dans l'acquisition de matériels pour les déchetteries (les crédits prévus de 932 k€ sont reportés en 2024.)

Les faits marquants dans les réalisations des services mobilité, déchetterie et petite enfance sont détaillés ci-dessous.

	Dépenses	
<b>Faits marquants dans les réalisations</b>  <b>Mobilité</b>	<b>VIARHONA</b>	<b>560 k€</b>
	<i>Dont Etudes</i>	<i>26 k€</i>
	<i>Dont Travaux</i>	<i>484 k€</i>
	<b>TRANSPORT PUBLIC</b>	<b>223 k€</b>
	<i>Dont études</i>	<i>93 k€</i>
	<i>Dont travaux</i>	<i>130 k€</i>
	Boulevard urbain, P+R Viry	
		<b>Total des réalisations = 783 k€</b>

## Faits marquants dans les réalisations

### Déchets

	Dépenses
<b>CENTRE D'ENFOUISSEMENT</b>	<b>306 k€</b>
<i>Dont Etudes</i>	<i>53 k€</i>
<i>Dont Travaux</i>	<i>253 k€</i>
Conteneurs pour la CCG	86 k€
Conteneurs pour les autres communes du territoire	92 k€
Chalets de compostage	56 k€

**Total des réalisations  
= 541 k€**

## Faits marquants dans les réalisations

### Transition écologique

Biodiversité	Dépenses
Lutte contre les espèces invasives	208 k€
Acquisition de parts sociales énergie « CITOYENERGIE »	74 k€
Plantation d'arbres et de haies	32 k€
GEMAPI	Dépenses
Aménagement de la Drize	127 k€
Etude de faisabilité pour la renaturation de l'Aire	87 k€
Diagnostic de franchissabilité des ouvrages sur les affluents de l'Arve et du Rhône	22 k€
Aménagement hydraulique de l'Arande	13 k€

**Total des réalisations  
= 574 k€**

07/06/2024



Présentation CA 2023

## Faits marquants dans les réalisations

### Petite Enfance

	Dépenses
Divers agencements dans les crèches	103 k€
Etudes et AMO pour : Cervonnex, Archamps et Présilly	41 k€
Multi-accueil Saint Julien	8 k€

Total des réalisations  
= 156 k€

#### E. Les opérations d'ordre budgétaires

Contrairement aux **opérations** réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les **opérations d'ordre budgétaires** correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent être équilibrées en dépenses et en recettes.

- Amortissement des biens : 1 187 k
- Amortissement des subventions : 67 k€
- Intégrations de travaux suite aux versements d'avances : 14 k€

#### F. Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers concernent principalement les ordures ménagères.

### 3. Analyse de la dette

La collectivité n'a pas emprunté depuis 2016, l'encours de dette au 31/12/2023 est de 6 426 k€.

Le budget principal rembourse au total 9 prêts au 31/12/2023 dont un, contracté auprès de Dexia en 2009, et remboursé à hauteur de 61,5 % par les budgets annexes des régies d'eau et d'assainissement.

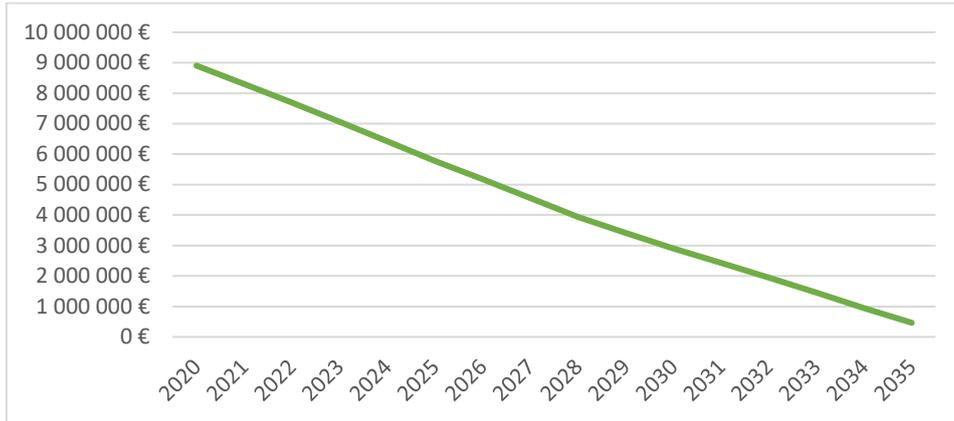
#### a. Structure de la dette :

	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2023	Répartition par type de taux
<b>Total emprunts</b>	<b>12 553 k€</b>	<b>6 426 k€</b>	
<i>taux fixe</i>	6 068 k€	2 556 k€	40 %
<i>taux révisable</i>	6 486 k€	3 870 k€	60 %

#### Classification des emprunts dans la charte de bonne conduite (dite *charte Gissler*) :

- 8 emprunts de la collectivité sont classés en « 1 – A » (3 605 M€ d'encours), cela signifie qu'ils relèvent d'un taux fixe ou variable mais ne sont pas « risqués »
- 1 emprunt est classé en « 1 – B » (2 821 M€ d'encours) ; bien que non risqué, il est basé sur 3 phases arrêtées dans le contrat : 2 phases en taux fixe et une à taux variable classique. Il n'y a pas d'effet de levier.

b. Extinction de la dette :



c. Rappel des principaux ratios financiers de la CCG

On observe que :

- L'ensemble des ratios d'épargne de la CCG s'améliorent en 2023 ;
- Le taux d'épargne nette reste au-dessus de 10% ;
- La capacité de désendettement est proche de 1 an.

